

PLU_i
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

**AVIS DES PERSONNES
PUBLIQUES CONSULTEES**
Projet de modification simplifiée n°2

construireensemble.gpseo.fr



I. LES PERSONNES PUBLIQUES CONSULTÉES

Par courrier en date du 18 septembre 2024, les personnes publiques consultées suivantes ont été notifiées de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de GPS&O sur la commune d'Arnouville-lès-Mantes et leur avis a été requis (les courriers sont annexés ci-après) :

- ▶ Préfecture des Yvelines ;
- ▶ Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie ;
- ▶ Direction Départementale des Territoires des Yvelines ;
- ▶ Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- ▶ Conseil Départemental des Yvelines ;
- ▶ Ile-de-France Mobilité ;
- ▶ SNCF Réseau ;
- ▶ Parc Naturel Régional du Vexin Français ;
- ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- ▶ Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- ▶ Chambre d'Agriculture Région Ile de France ;
- ▶ Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval ;
- ▶ Communauté de communes Les Portes de l'Ile de France ;
- ▶ Communauté de communes Pays Houdanais ;
- ▶ Communauté de communes Cœur d'Yvelines ;
- ▶ Communauté de communes Val de Gally Mauldre ;
- ▶ Communauté d'agglomération St Germain Boucles de Seine ;
- ▶ Communauté de communes Vexin Val de Seine ;
- ▶ Communauté de communes Vexin Centre ;
- ▶ Communauté d'agglomération Cergy Pontoise ;
- ▶ Communauté d'agglomération Val Parisis ;
- ▶ Commune d'Arnouville-lès-Mantes.

II. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES CONSULTÉES

Les avis suivants ont été recueillis :

- ▶ Préfecture des Yvelines ;
- ▶ Conseil Départemental des Yvelines ;
- ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- ▶ Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- ▶ Chambre d'Agriculture Région Ile de France ;
- ▶ Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval.

Les avis des personnes publiques sont annexés ci-après.